

Motion du Bloc Québécois adoptée par la Chambre des communes;

**UN GAIN POUR LA PROTECTION DU POIDS POLITIQUE DU QUÉBEC
AU PARLEMENT FÉDÉRAL!**

OTTAWA, le 7 mars 2022 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, s'est réjoui de l'adoption, le 2 mars dernier, de la motion présentée par le Bloc Québécois visant à préserver le poids politique du Québec à la Chambre des communes. Déposée dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une «journée de l'opposition», qui, dans ce cas précis, s'est déroulée le 1^{er} mars dernier, cette motion enjoint le Parlement à rejeter tout scénario de redécoupage de la carte électorale qui aurait pour effet de faire diminuer le poids politique du Québec et propose la mise en place d'une nouvelle formule de répartition des sièges qui préserverait la proportion de sièges réservés au Québec, demandant ainsi au gouvernement d'agir en conséquence.

«L'appui à notre motion est un important premier pas. Ce qu'il faut maintenant, c'est établir un processus permanent de préservation de la nation québécoise et de son poids au sein de la fédération, de sorte que ses représentants élus puissent y faire valoir les positions et les intérêts propres au Québec, et ce, jusqu'à ce qu'éventuellement, la nation québécoise fasse le choix souverain d'un unique parlement», a souligné le chef du Bloc Québécois, M. Yves-François Blanchet.

«Le redécoupage de la carte électorale proposé par Élections Canada prévoyant une diminution de la représentation du peuple québécois à la Chambre des communes, dont le nombre de sièges passerait de 78 à 77, ne tient froidement compte que du poids démographique du Québec dans la fédération... Or, le nombre de sièges de l'Île-du-Prince-Édouard est, lui, protégé. Il s'agit donc d'un précédent qui justifie largement que la représentation du Québec soit protégée, d'autant que la Chambre des communes a formellement reconnu son statut de nation, dont la langue officielle et commune est le français», ajoute M. Bergeron.

«Le gouvernement fédéral a reconnu que le statut et la place de la langue française sont en net recul au Canada, y compris au Québec. Le retrait d'un siège au Québec apparaîtrait d'autant plus inacceptable. Que vaudrait, en effet, la reconnaissance du Québec comme une nation française si on continue à laisser s'étioler son poids politique au sein de cette fédération? Les députés fédéraux, en adoptant cette motion, ont convenu de rejeter cette proposition de refonte de la carte électorale. On s'attend à ce qu'ils agissent de façon conséquente lorsque viendra le temps de formuler une nouvelle proposition qui, cette fois, assurerait la préservation du poids politique du Québec à la Chambre des communes», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)